

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

2025 16

DE LA COMMUNE DE GABRE

Nombres de membres

Séance du 25 septembre 2025

En exercice : 11
Nombre de membres présents : 11
Qui ont pris part à la délibération : 11
Nombre de procuration :
Votes pour : 10
Vote contre : 0
Abstention : 1

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DEJEAN Jean Paul, maire

Etaient Présents : BALANSA Jean Louis, BORDIN Fabrice, CARLES Monique, EYCHENNE Gilles, FOURNIÉ Arièle, LAFFONT Jacqueline, PAGÈS Nelly, SOUBIES Sébastien, SOULA Caroline WIJEN Wilm.

Était excusé :

Était absent :

Procuration :

Secrétaire de séance : LAFFONT Jacqueline

Date de convocation :

20 septembre 2025

Date d'affichage :

20 septembre 2025

AVIS SUR LA MODIFICATION DES STATUTS DU SMDEA

Vu l'article 9.2 des statuts du SMDEA, relatif aux modalités de mise en œuvre de la modification complexe des statuts du SMDEA ;

Considérant que lors de l'Assemblée Générale du SMDEA en date du 20 juin 2024, il a été voté à l'unanimité la procédure de modification complexe des statuts du SMDEA,

Considérant que l'ancienneté des statuts du SMDEA nécessite une refonte globale afin de correspondre aux évolutions réglementaires et institutionnelles,

Considérant que le SMDEA doit procéder à la consultation de l'ensemble de ses membres afin qu'ils produisent un avis simple sur ladite modification de ses statuts,

Considérant qu'un recensement des avis sera présenté en Assemblée Générale le 18 décembre 2025 pour vote desdits statuts,

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

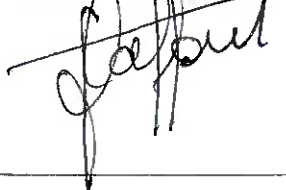
POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 1	PROCURATION : 0
------------------	-------------------	-----------------------	------------------------

Décide :

D'approuver les nouveaux statuts du SMDEA et donner un avis favorable à leur mise en place selon la procédure convenue,

Ainsi fait et délibéré à Gabre, le jour, mois et an que ci-dessus.

LAFFONT Jacqueline
Secrétaire de séance



DEJEAN Jean Paul
Maire de Gabre



Le Maire,
Certifie exécutoire la présente délibération qui a été reçue en Sous-Préfecture le 30 septembre 2025 et publiée le 30 septembre 2025